# Chambre d'hôtes référence ®

Destination LE COMPTOIR LOCAL Aunis Marais Poitevin

Votre contact référent :
Alice BAZIN
05 46 01 12 10
alice.bazin@aunis-maraispoitevin.com

# Qu’est-ce qu’une chambre d’hôtes ?

## Définition

L’activité « chambres d’hôtes » est la fourniture groupée de la **nuitée** et du **petit-déjeuner**. La structure doit compter maximum **5 chambres** pour une capacité maximale de **15 personnes**. L’accueil est assuré par l’habitant.
La chambre se situe dans la résidence principale de l’habitant et doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- ✓ Donner accès à une salle d’eau ou de bain ainsi qu’à un WC.
- ✓ Etre en conformité avec les réglementations en vigueur au niveau hygiène et sécurité.
- ✓ Disposer d’un moyen de chauffage assurant minimum 19°.
- ✓ La location doit être assortie, au minimum, de la fourniture du linge de maison.

*(code du tourisme – Art D324-14)*

## Réglementation

- ✓ La chambre d’hôtes doit **respecter le code de la construction**
- ✓ **Les prix doivent être affichés** à l’extérieur de la prestation pour être visible de la rue ainsi que dans chaque chambre *(article L.113-3 du Code de la consommation)*.
- ✓ Le propriétaire s’engage à **délivrer une facture au client** pour toutes les prestations fournies.
- ✓ A la demande, le propriétaire doit fournir **un contrat de réservation**.
- ✓ **La déclaration de location (cerfa n° 13566*02)** doit être adressée en mairie, et doit faire l'objet d'un accusé de réception.

# Qu’est-ce que Chambre d’hôtes référence® ?

Il n’existe pas en France pour les chambres d’hôtes de classement mis en place par l’Etat, à la différence des autres types d’hébergements touristiques.
L'objectif de **Chambre d’hôtes référence®** est d’apporter la possibilité aux chambres d’hôtes non labellisées de garantir à leurs clients la **qualité de leur prestation** tout en contribuant à l’amélioration de la qualification de l’offre d’hébergement touristique de la destination.

La qualification Chambre d’hôtes référence ® est délivrée pour une **durée de 5 ans**.

Le tarif de la visite de qualification est **de 70 € TTC pour une chambre d’hôtes**, et **10 € TTC par chambre supplémentaire.**

## Les avantages

- ✓ Qualification des chambres d’hôtes sur un référentiel unique et une procédure identique sur tout le territoire français
- ✓ Reconnaissance du logo national par les touristes
- ✓ Alternative pour les chambres d’hôtes ne souhaitant pas adhérer à un label
- ✓ Cela permet de mettre en avant votre structure et de ne pas être « noyé » dans le nombre important de prestations

# Devenir Chambre d'hôtes référence ®

## La demande de qualification

- Contactez la personne référente dans votre Office de Tourisme, qui vous adressera les documents suivants :
  - ✓ L'engagement du propriétaire
  - ✓ La demande de visite de qualification
  - ✓ L'état descriptif
- Ces documents sont à renvoyer complétés et signés à la personne référente, une date de visite est ensuite fixée.

Coordonnées de votre contact référent à la fin du document.

## La visite de qualification

- La visite est réalisée par la personne référente de l'Office de Tourisme, selon la procédure définie par la commission nationale :
  - Visite approfondie
  - Prise de photos
  - Prise de mesures
  - Vérification des documents
  - Conseils
- Les chambres visitées doivent être libres de tout occupant le jour de la visite, et préparées comme pour recevoir des clients.

## La commission

- Le dossier de qualification est présenté en commission Chambre d'hôtes référence ® (4 commissions par an).
- La commission examine le dossier et émet un avis :
  - **Favorable** : la qualification est validée, le prestataire reçoit ensuite une confirmation de la part de Charentes Tourisme.
  - **Favorable sous réserve** : la qualification n'est pas validée car certaines modifications doivent être apportées. Le propriétaire a un délai de 30 jours après la décision pour justifier des modifications (achats de matériel, travaux…).
  - **Défavorable** : la qualification n'est pas validée car les critères ne sont pas remplis et ne peuvent pas être modifiés.

# Quels sont les critères de qualification ?

## Les chambres

- Surface minimale : 10 m² pour 2 personnes + 3 m² par personne supplémentaire
- Affichage des tarifs (obligatoire pour les prestations annexes)
- Ouverture sur l'extérieur (fenêtres, velux), avec aération et éclairement suffisant, ainsi qu'une occultation opaque
- Absence de toute nuisance sonore
- Au moins une prise de courant libre et une lampe, port USB en option
- Possibilité de fermer la chambre à clé
- Sols, murs et plafonds propres et en bon état
- Literie et linge de lit propres et en bon état
- Cohérence de décoration et d'ameublement
- Dimensions des lits respectées :
    - Minimum 90 x 190 cm pour les lits 1 personne
    - Minimum 140 x 190 cm pour les lits 2 personnes
- Matelas en parfait état protégés par alaise ou housse
- Sommier en parfait état (sommiers métalliques proscrits)
- Au moins 2 oreillers par personnes, protégés par housse
- Une table de chevet et un éclairage par personne
- 2 couvertures ou 1 couette en parfait état par lit
- Mobilier et éléments de rangement en nombre suffisant pour le nombre de personnes
- Cintres de qualité en harmonie et en nombre suffisant pour le nombre de personnes

# Quels sont les critères de qualification ?

## La salle de bain / salle d'eau

- La salle de bain/eau n'est pas partagée avec les propriétaires ni avec d'autres hôtes.
- Si WC dans la salle de bain/eau, celle-ci doit être indépendante de l'espace couchage (cloisonnée)
- Aération par VMC, ventilation haute et basse ou fenêtre
- Absence de mauvaises odeurs,
- Sols, murs et plafonds propres et en bon état
- Mobilier propre et en bon état
- Joints du lavabo, douche/baignoire nets, sans moisissure
- Linge de toilette propre et en bon état (minimum 1 drap de bain et 1 serviette par personne)
- Lavabos, douche (minimum 80 x 80 cm) ou baignoire (minimum 170 x 75 cm) avec pare-douche ou rideau de douche *(sauf baignoires d'angles ou baignoires anciennes, ou douches confortables)*
- Flexible de douche en bon état
- Patères ou porte serviettes, éléments de rangement
- Sèche cheveux, miroir, poubelle fermée
- 2 éclairages dont 1 au dessus du lavabo

## Les WC

- Les WC ne sont pas partagés avec les propriétaires ni avec d'autres hôtes
- Aération par VMC, ventilation haute et basse ou fenêtre
- Absence de mauvaises odeurs
- WC propres et en bon état
- Poubelle fermée

# Quels sont les critères de qualification ?

## Les espaces communs et équipements

- Affichage des tarifs à l'extérieur de la structure et dans le lieu de réception des hôtes
- Absence de nuisances environnementales
- Moyen de chauffage, climatisation
- Labellisation Tourisme & Handicap (optionnel)
- Langues étrangères pratiquées (optionnel)
- Télévision (chambre ou espaces communs)
- Chaînes supplémentaires (chambre ou espaces communs)
- Mise à disposition d'un système de lecture de vidéos, type Netflix, Amazon Prime (chambre ou espaces communs)
- Téléphone, accès internet / Wifi (chambre ou espaces communs)
- Bibliothèque, salon, coin détente (chambre ou espaces communs)
- Tisanière ou bouilloire
- Adaptateurs électriques
- Équipements pour bébé
- Salon de jardin, transats, piscine
- Tennis, table de ping-pong, pétanque, billard, baby-foot, jeux de société, jeux d'extérieurs pour enfants, prêt de matériel, mini-ferme
- Espace ou équipement de remise en forme, de bien-être
- Garage et/ou parking
- Borne de recharge pour véhicules électriques
- Jardin, balcon, terrasse
- Local ou rangements pour équipements sportifs
- Abords extérieurs de l'habitation propres et en bon état
- Espaces communs intérieurs propres et en bon état

# Quels sont les critères de qualification ?

## Le petit-déjeuner

- Inclus dans la prestation
- Propriétaire présent au moment du service du petit-déjeuner
- Service dans la chambre ou chez le propriétaire
- Panier petit-déjeuner sur demande (optionnel)
- Salle de petit-déjeuner bien rangée et de taille adaptée à la capacité d'accueil des chambres
- Cuisine propre et en bon état
- Vaisselle harmonisée et en bon état
- Linge de table propre et en bon état
- Type de petit déjeuner :
  - **Traditionnel** : café, thé, chocolat, lait, pain frais, beurre, confiture, etc.
  - **Amélioré** : traditionnel + fruits ou jus de fruits, viennoiseries, etc.
  - **Supérieur** : amélioré + œufs, charcuterie, laitages, céréales, etc.
- Produits bio, circuits courts, produits du terroir, produits fait maison

## Les services

- Linge de lit et de toilette fournis
- Changement du linge de lit et du linge de toilette pour les séjours de plus d'une nuit, à la demande
- Ménage et lits refaits pour les séjours de plus d'une nuit, à la demande
- Geste d'accueil : boisson, spécialité locale, réduction chez des partenaires, etc. (optionnel)
- Mise à disposition de documentation touristique en français et langues étrangères

# Quels sont les critères de qualification ?

## Respect de l'environnement

- Sensibilisation des hôtes sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement
- Mise en œuvre à minima d'une mesure de réduction de consommation d'énergie (ampoules LED, double vitrage…)
- Mise en œuvre à minima d'une mesure de réduction de consommation d'eau (mousseurs, récupération des eaux de pluie…)
- Tri des déchets, composteur, poulailler
- Label environnemental reconnu par l'ADEME (optionnel)

Votre contact référent en Aunis Marais Poitevin :
**Alice BAZIN**
06 73 50 91 64 | 05 46 01 12 10
alice.bazin@aunis-maraispoitevin.com